

Tarifs de nos prestations

Mise à jour : 01/02/2021

TRANSACTIONS (honoraires à la charge du vendeur)	Jusqu'à 80 000 €	Commission de 8 % TTC du prix de vente avec un minimum de 5 000 € TTC
	De 80 001 à 160 000 €	Commission de 7 % TTC du prix de vente avec un minimum de 6 400 € TTC
	De 160 001 à 230 000 €	Commission de 6 % TTC du prix de vente avec un minimum de 11 000 € TTC
	Au-delà de 230 001 €	Commission de 5 % TTC du prix de vente avec un minimum de 12 000 € TTC

LOCATION Bail soumis à la loi de 1989	<p>Honoraires : 1 mois de loyer Hors Charges pour le bailleur et 1 mois de loyer Hors Charges pour le locataire plafonnés et ventilés selon les tarifs légaux en fonction de la surface habitable du bien.</p> <p>Les plafonds à ce jour pour notre secteur sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8€ /m² pour les honoraires de location incluant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail - 3€ / m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée. <p>Frais d'établissement d'actes de 300 euros TTC si le locataire est présenté par le bailleur (à charge pour moitié du locataire et pour moitié du bailleur) + coût de l'état des lieux d'entrée 3€ / m² de surface habitable.</p>
Autres contrats de location	Sur devis.

EXPERTISE EN VALEUR VENALE

Appartement		Maison	
Studio	300 euros TTC	Jusqu'à 100 m ²	500 euros TTC
T2-T3	400 euros TTC	Au-delà de 100 m ²	800 euros TTC
T4 et au-delà	500 euros TTC	Au-delà de 160 m ²	1 000 euros TTC

Biens atypiques : sur devis.

Biens industriels et commerciaux : sur devis.

EXPROPRIATION : 1000 euros HT + 10% des gains réalisés.

DEPLAFONNEMENT DE LOYER COMMERCIAL : 1000 euros HT.

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond »

CNC EXPERTISES 6 rue Grandjean 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Tél : 03 80 26 91 74 - e-mail : beaune@cnc-immo.fr – www.cnc-immo.fr

SARL au capital de 8 000 euros - RCS DIJON : 533 174 728 - APE 6831 Z - N° TVA FR 16 533 174 728

Carte professionnelle CPI 2101 2018 000 029 280 délivrées par la CCI Côte d'Or

Caisse de Garantie CEGC 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 – 92919 La Défense cedex

Barème GESTION LOCATIVE « HABITATION »

Honoraires à la charge exclusive du bailleur

Tarifs HT et TTC applicables au 01/01/2015 – Taux de TVA en vigueur : 20%

TAUX DE GESTION	Mandat Classique	Mandat Confiance	Mandat Prémium
Détermination en fonction du montant total quittancé (loyers, charges, taxes) TTC / mois	6 % HT soit 7.20% TTC	7 % HT soit 8.40% TTC	9 % HT soit 10.80% TTC
PRESTATIONS ANNEXES – Tarifs HT	Mandat Classique	Mandat Confiance	Mandat Prémium
Gestion comptable et financière			
<ul style="list-style-type: none"> • Établir les comptes-rendus de façon mensuelle • Régler les factures et impôts • Etablir le décompte de fin de location • Gérer les quittancements et les encaissements • Régler les acomptes • Etablir l'aide à la déclaration des revenus fonciers 	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir toute autre aide pour les déclarations fiscales 	45 € HT soit 54 € TTC vacation	vacation	
Gestion administrative			
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les attestations d'assurance des locataires • Aviser le propriétaire du départ du locataire • Faire l'état des lieux de sortie (sauf si fin du mandat de gérance) • Visiter régulièrement l'immeuble • Procéder à la délivrance du congé au locataire 	Inclus dans le taux de gestion vacation 45 € HT soit 54 € TTC	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger les actes (bail, avenant, renouvellement) HORS LOCATION 	75 € HT soit 90 € TTC	75 € HT soit 90 € TTC	
Gestion technique, travaux et réparation			
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de fin de mandat de gérance 	45 € HT soit 54 € TTC	45 € HT soit 54 € TTC	45 € HT soit 54 € TTC
<ul style="list-style-type: none"> • Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter des travaux 	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • Faire exécuter l'entretien courant et les menues réparations (% du montant TTC des travaux) • Faire réaliser les diagnostics 	2.5% HT soit 3 % TTC 30 € HT soit 36 € TTC	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la réalisation des travaux avec ou sans architecte (% du montant TTC des travaux) 	3.5% HT soit 4.2 % TTC	3.5% HT soit 4.2 % TTC	
<ul style="list-style-type: none"> • Biens en VEFA : assister le propriétaire à la livraison + suivre la levée des réserves 	125 € HT soit 150 € TTC	125 € HT soit 150 € TTC	
Gestion représentations et procédures			
<ul style="list-style-type: none"> • Gérer et suivre le précontentieux • Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat) HORS GLI • Gérer le sinistre dégâts des eaux, hors suivi des travaux • Gérer tout autre type de sinistre, hors suivi des travaux • Etre le représentant aux assemblées générales 	Inclus dans le taux de gestion vacation vacation vacation	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • Payer les primes d'assurance • Gérer les indemnisations • Déclarer et suivre les sinistres 	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion	Inclus dans le taux de gestion
<ul style="list-style-type: none"> • Déclarer et suivre les sinistres 		45 € HT soit 54 € TTC	
Taux horaire des vacations	60 € HT de l'heure soit 72 € TTC de l'heure		

Pour toute autre prestation : nous consulter.